



---

## **COMMISSION LOCALE D'INFORMATION**

**Auprès du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil**

---

Réunion de la CLI du 2 juillet 2012

Compte rendu

Compte rendu - Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

PRESENTS ET EXCUSES\*

Nom	Prénom	Titre / Fonction	Adresse courriel
Banchet	Gérard	Maire	gérard.blanchet@ampuis.com
Berlioz	Jacques	Maire	/
Berthouard*	Georges	Maire	/
Bertrand	Olivier	Conseiller général de l'Isère	/
Boiton	Roger	Adjoint au maire de Reventin	Roger.boiton@sfr.fr
Bonnel	Claude	Adjoint au maire Les Haies	mairie.leshaies@numericable.fr
Buisson	André	Association Vivre	andré.buisson@orange.fr
Cellard*	Michel	Maire	/
Chareyre	Chantal	Responsable PCS Les Cotes d'Arej	/
Charvet*	Francis	Maire	francischarvet@ville-st-maurice-exil.fr
Cousin	Jean-Pierre	Adjoint au maire de Pélussin	jeanpierrecousin@orange.fr
de Choudens	Henri	Président IRMA	henri.dechoudens@laposte.net
Delage	Clémentine	CG38	delage.clementine@gmail.com
Desbordes	Roland	Président de la Criirad	roland.desbordes@criirad.org
Dubouis	Jean	Représentant	amjdubouis@free.fr
Duchamp*	Denis	Maire	/
Étienne	Michel	Secrétaire adjoint Sauvons notre future	sauvons-notre-futur@orange.fr
Evieux*	Emmanuel	Syndicat CFDT	sfemmanuel@orange.fr
Finck	Jean-François	Chef de mission communication	jeanfrancois.finck@edf.fr
Foucher	Yves	EDF – Chargé du plan d'urgence interne	/
Frey	Pierre	EDF – Chef du service sûreté qualité	/
Freycenon	Michel	Adjoint au maire	michel.freycenon@free.fr
Girardin	Jean-Claude	Président de l'association Sauvons notre futur	sauvons-notre-futur@orange.fr
Guillot*	Michel	Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère	direction@cma-vienne.fr
Gunther*	Jean	Représentant association	/
Hautier	Sébastien	CNPE de Saint-Alban	sebastien.hautier@edf.fr
Hayart	Dominique	Adjoint au maire de Clonas	communedeconas@wanadoo.fr
Jarret	Denis	Maire	/

Compte rendu - Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

PRESENTS ET EXCUSES\*

Julien Lemoine	Mickaël Lionel	Représentant syndicat FO Sous-Préfet de Vienne	/
Mabilon	Noémie	Dauphiné Libéré	/
Mangion	Matthieu	Chef de la division de Lyon de l'ASN délégué	Matthieu.mangion@asn.fr
Marquis Martin*	Manuel	Air Rhône-Alpes	/
Mas	Serge	Syndicat CGT	/
Mastuszak	Patrice	Directeur du CNPE	patrice.mas@edf.fr
Meneu	Gilles	Commandant PSPG	gilles-externe.matuszak@edf.fr
Menguy	Francis	Président de la FRAPNA	francis.meneu@frapna.org
Mignot*	Justine	Service sécurité de Salaise sur Sanne	manguy.justine@maire-salaise-sur-sanne.fr
Nemoz*	Philippe	Conseiller régional	/
Nietto	Jean	Maire	/
Pageaux	Francis	Directeur Adjoint CNPE Saint-Alban	/
Paraire*	Dominique	Adjoint au maire	/
Perouze	Daniel	Président CCI Nord Isère	/
Pezet	Jean-Luc	Représentant de l'association Vivre ici	vivreici@wanadoo.fr
Raban	Stéphane	ASN Lyon	Stephane.pezet@asn.fr
Rampon	Sabrina	EDF – Chargée de communication	/
Remiller*	Jean	Directeur de cabinet du Préfet de l'Isère	Jean.rampon@isere.gouv.fr
Rigaud	Jacques	Maire	/
Roche	Daniel	Conseiller général	/
Rouchouze	Édouard	Maire	mairie.chavanay@wanadoo.fr
Sibert	Gérard	Adjoint au maire de Chavanay	/
Xavier*	Maurice	Adjoint à la sécurité des Roches de Condrieu	/
	Josiane	Présidente d'association Amis Ile Platière	platière@espaces-naturels.fr

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSION

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Président de la CLI Daniel Rigaud souhaite que les éléments suivant soient traités en amont ou pour la prochaine CLI :

1. L'association Vivre Ici reformulera sa question sur les demandes d'intervention en retard à EDF à partir du constat de l'IRSN afin qu'EDF y réponde avec la précision utile.
2. L'ASN présentera à une prochaine CLI un point d'avancement sur le retour d'expérience suite à l'accident de Fukushima
3. L'association Vivre ici propose à la CLI d'adresser un courrier au Préfet pour l'extension du périmètre PPI.
4. L'association Vivre ici demande si l'effet domino de présence d'une usine chimique a été pris en compte dans l'exercice PPI du 31 janvier 2012.
5. L'association Vivre ici renouvelle sa question posée lors de la dernière CLI relative au pipeline qui passe à proximité de la centrale de Saint-Alban et qui transporte de l'ANTP. Lors de la dernière CLI, la réponse a été faite que nous n'étions pas informés de ce danger. Qu'est ce qui a été fait ? Une réponse d'EDF est attendue.

Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

RELEVÉ DE CONCLUSION

1. Approbation du compte-rendu de la CLI du 6 décembre 2011
2. Analyse de l'exercice de simulation d'accident nucléaire du 31 janvier 2012
  - a. Présentation des travaux du Groupe de travail technique de la CLI
  - b. Débats
3. Présentation des évaluations complémentaires de sûreté (ASN)
4. Questions diverses

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

**0. Introduction de la séance**

Le Président Daniel Rigaud ouvre la séance.

Il cite les membres de la CLI excusés.

Il remercie M. Rampon, Directeur de cabinet du Préfet, pour sa présence.

Il avertit que M. Lemoine, Sous-Préfet, arrivera un peu en retard.

Il propose en conséquence de modifier l'ordre du jour. En effet, le premier point traite de l'exercice de crise du 31 janvier 2012 pour lequel M. Lemoine était Directeur des opérations du PCO (poste de commandement opérationnel). La présence de M. Lemoine est donc importante.

Il invite donc l'assemblée à visionner d'abord un film court montrant les mesures prises par EDF comme suite à l'accident de Fukushima.

**1. Film sur les mesures prises par EDF comme suite à l'accident de Fukushima**

Le film aborde les thèmes suivants :

- Protections contre les événements naturels : séisme et inondation
- Systèmes d'appoint en eau et en électricité
- Protections contre le risque d'accident grave pouvant entraîner des rejets radioactifs.
- Explication du concept de « noyau dur »

Éléments de débats :

- D. Rigaud propose d'engager le débat sur cette présentation.
- Question : il est dit que la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) est opérationnelle après 24 heures. Est-ce que ce délai est compatible avec une cinétique rapide ?
- P. Mas : l'idée est une intervention possible avant 24 heures et non à partir de 24 heures. Il faut absolument que la FARN puisse intervenir avant 24 heures sur n'importe quel site EDF en France. La capacité d'action de la FARN sera compatible pour intervenir à la fois sur tous les réacteurs d'un même site pour répondre à l'hypothèse que plusieurs réacteurs d'un même site sont endommagés, comme à Fukushima. Pour ce faire, la FARN est une entité commune au sein d'EDF. Pour pouvoir intervenir rapidement, il est prévu d'implanter 4 pôles régionaux. Pour la vallée du Rhône, le site de Bugey sera

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

choisi probablement pour couvrir le site de Bugey lui-même, le site de Saint-Alban Saint-Maurice-l'Exil, le site de Cruas et le site de Tricastin.

- Question : a-t-on une idée du délai de la mise en place de la FARN ?
- É. Roche : le document de présentation de l'ASN donne la date de 2014.
- P. Mas : la FARN est déjà en place mais pas sur tous les sites régionaux. Elle est en place à Civaux qui est l'un des quatre pôles régionaux. De là, elle peut intervenir sur les 19 sites en France. Bien évidemment, ce sera avec des délais rallongés car on ne vient pas aussi rapidement de Civaux qu'on vient de Bugey. D'autre part, ce pôle n'est pas en mesure d'intervenir sur tous les réacteurs d'un même site. La FARN se met en place progressivement. Elle est d'ores et déjà en capacité d'intervenir mais pas encore dans la cible des 4 pôles régionaux pouvant intervenir sur tous les réacteurs d'un même site de son périmètre. C'est effectivement la date de 2014 qui est imposée par l'ASN comme date au plus tard à laquelle les 4 pôles régionaux devront être grésés et absolument compétents pour intervenir. La FARN se met en place progressivement depuis plus de 6 mois maintenant. D'ores et déjà, on est capable de solliciter la FARN pour faire face à une situation dégradée.
- R. Desbordes : si on reconnaît que les travaux comme suite à Fukushima sont nécessaires, et ils doivent l'être car ils vont coûter plusieurs milliards, c'est que l'on estime qu'il y a des risques à faire fonctionner les centrales au niveau de sûreté où elles sont aujourd'hui. Ou bien il faudrait les arrêter temporairement. Il y a une logique que je n'arrive pas à comprendre.
- P. Mas : je pense qu'une partie de réponse à votre question sera apportée par l'ASN. Cette démarche d'amélioration de sûreté est une démarche dans laquelle nous sommes engagés depuis toujours au sein d'EDF en relation avec l'ASN. Je rappelle que nous considérons avoir un excellent niveau de sûreté. Pour autant, nous considérons que ce niveau là doit sans cesse s'améliorer. Je m'y attache avec mes équipes au quotidien sur la centrale. Comme j'ai pu déjà le dire, il n'y a de bonne sûreté que de sûreté qui progresse. Nous utilisons les événements mineurs qui surviennent dans chaque centrale jusqu'aux événements majeurs survenant à l'international. Nous tirons tous les enseignements d'événements qui, heureusement, ne se sont jamais produits chez nous, pour repousser encore plus loin la probabilité d'occurrence d'un tel événement. EDF est engagée dans cette démarche d'amélioration continue. La contrepartie est que cette démarche génère des interrogations, et je comprends votre question M. Desbordes. Si on vous dit qu'il faut faire ces travaux là, la question se pose comment on a vécu sans depuis 20 ou 30 ans. C'est la contrepartie d'un exploitant et de l'ASN qui admettent à un moment donné que, suite à un événement nouveau, il faut en tirer le retour d'expérience pour améliorer encore notre niveau de sûreté.

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- R. Desbordes : ce que je voulais dire par là, c'est que, jusqu'à présent, il y avait des incidents mineurs et on améliorait la sûreté de façon continue. Il y a un an, avec Fukushima, il y a eu une discontinuité. On a entendu à EDF, comme à l'ASN « plus rien ne sera comme avant ». Je m'attendais à une logique différente. Or, on est dans la même logique de dire « on va s'améliorer ». Si on avait tiré les leçons de Fukushima, il y aurait une vraie modification de l'approche de la sûreté. J'avais eu l'occasion de le dire à la CLI du mois de juin de l'an passé. Il devrait y avoir une approche qui devrait être nouvelle. Je ne la ressens pas au travers de ce que vous m'avez présenté. Ça ne veut pas dire que c'est rien du tout. Au contraire, ces travaux sont très importants. Alors qu'on était dans une amélioration continue, il y a une discontinuité. Il y a quelque chose de nouveau.
- M. Mangion : vous avez soulevé le problème du risque. Il est très clair que du point de vue de l'ASN le risque zéro n'existe pas. Vous parlez du retour d'expérience à tirer de l'accident de Fukushima. L'ASN considère qu'il est essentiel d'en tirer tous les enseignements possibles. Cependant c'est un accident complexe. La connaissance précise de ce qui s'est effectivement passé à Fukushima prendra plusieurs années. À l'heure actuelle, personne n'est retourné dans l'installation pour savoir quels étaient les matériels qui avaient tenu ou pas tenu, et ce qui s'est effectivement passé lors de cet accident. Cependant, il est important de prendre les mesures qui s'imposent dès que possible, et, dans le même temps, de prendre le temps d'analyser correctement le retour d'expérience que l'on peut tirer de cet accident. Il ne faut pas prendre des dispositions qui s'avèreraient, dans le futur, comme ne répondant pas aux problèmes qui ont causé les dysfonctionnements de Fukushima. Pour cette raison, l'ASN adopte la démarche de prendre le retour d'expérience dès que possible, tout en soulignant que le retour d'expérience de Fukushima prendrait plusieurs années. Il en résulte d'une part les inspections ciblées qui ont eu lieu sur l'ensemble des centrales nucléaires et autres installations nucléaires prioritaires pour vérifier la conformité des installations et d'autre part les évaluations complémentaires de sûreté (ECS) que nous allons présenter tout à l'heure pour vérifier les marges existantes au-delà du référentiel.
- P. Mas : je rappelle que Fukushima est un séisme suivi d'un tsunami avec des conséquences sur la perte des sources électriques et de refroidissement des réacteurs. Il ne faudrait pas laisser imaginer que les centrales, et notamment celle de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil ne sont pas protégées contre le séisme. Bien sûr, elles le sont. Il ne faudrait pas laisser penser que les centrales ne sont pas protégées contre le risque inondation. Bien sûr, elles le sont. Il ne faudrait pas laisser imaginer qu'on n'a pas pensé qu'on pouvait perdre l'électricité. Bien sûr, on l'a prévu. On a jusqu'à cinq sources différenciées et indépendantes les unes des autres qui permettent d'alimenter en électricité chacun des réacteurs. Sur les moyens de refroidissement, on a de multiples moyens et systèmes redondants les uns les autres. Ce que l'ASN nous a demandé et que nous avons déjà réalisé en 2011, c'est de regarder déjà si, par rapport à tous ces risques, les équipements avaient été correctement construits selon les



## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

référentiels du moment et sont en état de bien fonctionner. La première chose demandée est la vérification de la conformité par rapport au référentiel. La deuxième chose demandée est que nous fassions des propositions en tant qu'exploitant permettant de renforcer les marges de sécurité. Les protections contre l'inondation, dans un certain nombre de scénario, ne prennent pas en compte un tsunami. L'eau ne va pas venir de la mer comme à Fukushima mais elle vient plus tôt d'en haut. On a quelques idées sur la quantité d'eau qui peut être stockée en haut. À la construction, on a pris en compte ce risque et on l'a renforcé. Je parlais d'événements plus ou moins importants qui surviennent. L'un d'entre eux est survenu en 1999, en France, les tempêtes impactant notamment la centrale du Blayais. On a tiré un retour d'expérience et on a réalisé à la centrale de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil des travaux visant à renforcer encore le niveau de protection de l'installation contre les inondations. Nous avons fait des propositions à l'ASN visant à compléter tout le dispositif existant pour renforcer encore les marges de sécurité existantes. On va repousser encore plus loin la probabilité d'occurrence de tels risques. On prend en compte aussi le risque d'occurrences simultanées d'événements comme ce qui est survenu à Fukushima. Ce n'est pas un séisme puis une inondation six mois après. C'est un séisme et une inondation quasiment en même temps. On est en train de regarder ce cumul à la demande de l'ASN. Le scénario est hautement improbable car on ne voit pas comment il pourrait se produire. Mais, comme certains l'ont dit, Fukushima a démontré que l'improbable pouvait arriver. On imagine donc la situation où on a perdu toutes les alimentations électriques et le site est sous l'eau et on prévoit, malgré tout, de sauvegarder les réacteurs. C'est la notion de systèmes et matériels faisant partie de ce fameux « noyau dur » qui sera peut être évoqué par l'ASN dans sa présentation. Même si je considère que Fukushima est un événement majeur parmi les majeurs, on n'est pas sur une rupture mais bien dans une continuité. La rupture serait : on s'est trompé jusqu'à présent, tout ce qu'on a fait c'est bon à jeter, il faut penser la chose autrement. Tout ce qui a été fait jusque à ce jour n'est pas à jeter bien au contraire et nous met plutôt en très bonne position par rapport aux autres exploitants qui n'ont pas fait le même travail que nous. Simplement, on dit est-ce qu'on peut encore progresser comme on l'a fait après Tchernobyl, ou Three Mile Island, ou Blayais, ou Saint-Laurent. Oui, on peut encore progresser. C'est prévu dans le travail que nous avons à faire à partir de maintenant jusqu'à 2018 à peu près.

- D. Rigaud : on va continuer le débat tout à l'heure, mais la question de M. Desbordes est pertinente. Effectivement, le risque zéro n'existe pas et c'est pour cela qu'on va regarder tout à l'heure comment on pilote un exercice de sûreté nucléaire, comment on peut protéger les populations. Vous allez dépenser des milliards d'euros de travaux après l'accident de Fukushima. On souhaite que le calendrier soit le plus rapproché possible car, même s'il y a peu de risques, il peut y en avoir. Il faut nous rassurer que le calendrier soit le plus rapproché possible pour que ces travaux soient faits. De dire « si on fait autant de travaux, c'est qu'on prend en compte la possibilité d'un accident grave sinon on

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

n'engagerait pas de telles sommes », logiquement M. Desbordes en déduit que s'il y a de tels risques, il faudrait arrêter les centrales nucléaires en attendant que les travaux soient réalisés. Mais comme chacun sait qu'on ne va pas arrêter les centrales nucléaires, on ne peut pas rejeter la question de M. Desbordes comme ça. J'espère qu'il n'y aura pas d'accidents graves tant que vous n'aurez pas mis en place toutes les mesures de sûreté qu'EDF et l'ASN préconisent. Je donne mon point de vue personnel, non en tant que Président de la CLI. On pourrait en discuter de longues heures mais vous ne pourrez pas répondre avec pertinence à la question de M. Desbordes.

- Question : dans la continuité de ce que dit M. Rigaud, avant même d'engager ces milliards d'investissement de travaux qui sont indispensables, je voudrais revenir un petit peu en arrière. Le 12 juillet 2011, lors d'une visite du site de Saint-Alban, les inspecteurs de l'ASN ont noté qu'il y avait 7065 demandes de travaux en attente, parfois depuis des années, dont 586 importantes pour la sûreté. 727 sur des anomalies de matériels sont en retard de traitement, 5 sont en priorité 1 c'est-à-dire avec action immédiate, 30 sont en priorité 2, c'est-à-dire action sous 7 à 15 jours. Avant même d'envisager des milliards d'investissement, est-ce qu'on a réussi à réaliser ces 7065 demandes de travaux en retard au 7 juillet de l'année dernière ?
- P. Mas : je peux répondre à cette question bien évidemment, mais cette question nous met dans un champ complètement différent. Je demande donc la permission au Président de faire évoluer le débat parce que ce sujet est autre que le retour d'expérience de Fukushima.
- O. Bertrand : je peux quand même intervenir sur cet ordre du jour. Depuis la semaine dernière, il y a les prescriptions de l'ASN qui sont arrivées et qui sont particulièrement inquiétantes pour Saint-Alban. Je pense qu'il faudrait aussi qu'on laisse un temps suffisamment important à l'ASN pour expliquer pourquoi dans les conditions qui sont aussi critiques pour cette centrale, on en soit toujours à des échanges entre l'exploitant et l'ASN sans qu'il y ait des mesures fermes et définitives sur le sort de Saint-Alban.
- D. Rigaud : on donne la parole à l'ASN maintenant comme c'était prévu.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

### 3. Présentation des évaluations complémentaires de sûreté (ASN)

Mathieu Mangion présente les suites de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi en France.

La présentation est donnée en annexe.

Éléments de débats :

- Question : l'ASN a estimé qu'il n'y avait pas de dangers suffisants pour remettre en cause les fondements de la sûreté et pourtant vous nous écrivez : « les principales dispositions de protection des installations contre l'incendie ne sont pas aujourd'hui dimensionnées pour résister au séisme majoré de sécurité ». Si tel est le cas, comment pouvez-vous estimer qu'il ne s'agit pas là d'un risque d'effet falaise et d'un problème très important ? Je suis sur le courrier que l'ASN a adressé à notre association, et, parmi toutes les réponses, il y a cette phrase.
- M. Mangion : sur ce point, je laisserai la parole à M. Mas.
- Question : c'est un courrier récent de l'ASN. C'est pour ça que l'on aurait aimé savoir comment l'ASN peut nous dire à la fois « il n'y a pas une protection suffisante contre l'incendie » et que « il n'y a pas de risque d'apparition d'effet falaise ». C'est à l'ASN que nous posons cette question puisque c'est un courrier récent de l'ASN.
- D. Rigaud : si c'est un courrier de l'ASN, il faut que l'ASN réponde.
- M. Mangion : Pour ce qui est des non conformités, il est vrai que, de manière générale, le site de Saint-Alban est considéré comme étant en retrait par rapport à la moyenne des centrales nucléaires d'EDF. Saint-Alban a notamment fait l'objet d'une inspection de revue. Cette inspection est faite une fois par an par l'ASN. Cette inspection lourde met en jeu plusieurs équipes d'inspecteurs sollicités pendant une semaine. Les principales conclusions de cette inspection sont qu'il convient, pour le site de Saint-Alban, d'améliorer l'intégration du référentiel. Ceci explique ce que vous avez dit tout à l'heure sur les retards d'intégration de la centrale. D'autre part, il s'agit d'améliorer le positionnement de la filière indépendante de sûreté. De manière générale, l'évaluation de la centrale de Saint-Alban par l'ASN montre que la centrale a effectivement du retard et est en retrait par rapport à la moyenne des sites d'EDF.
- Question : savez-vous si les 7065 demandes de travaux qui étaient en retard l'année dernière ont été traitées et le retard résorbé ?
- M. Mangion : Le retard n'est pas encore résorbé et le site de Saint-Alban a toujours du retard dans la déclinaison du référentiel national, comme cela a été vu notamment lors de l'inspection de revue. Pour ce qui est des demandes

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

d'intervention en cours dont vous parlez, il s'agit là de demandes qui émergent des équipes du site qui demandent des interventions, et leur réalisation a pris du retard.

- D. Rigaud : on peut dire qu'il y a de la transparence même si cette réponse ne me satisfait pas pleinement. Mais il y a de la transparence.
- Question : est-ce que c'est par manque de moyens humains que le retard n'a pas été rattrapé ou est-ce que c'est par négligence ? Il y a une raison.
- P. Mas : je voudrais compléter les éléments de réponse qui vous ont été apportés et du coup répondre à la question qu'on avait évacuée mais qui revient très logiquement. De toute façon, j'avais prévu d'y revenir moi-même. Des demandes de travaux sont faites quotidiennement par les exploitants signalant des écarts entre l'état attendu de l'installation et puis la réalité. Nous avons une organisation qui nous permet de traiter chaque détection d'écart, car quiconque sur le site est en mesure d'émettre une demande d'intervention. Cette demande d'intervention est analysée par le chef d'exploitation dont la mission première est d'assurer la sûreté des installations. Le chef d'exploitation va classer cette demande d'intervention selon un degré d'urgence par rapport à son impact sur la sûreté de l'installation. On a plusieurs degrés d'urgence, les niveaux 1, 2 ou 3. Le niveau 1 concerne des interventions qui doivent être réalisées sur le champ. Pour les réaliser, nous sommes organisées sur la centrale premièrement avec du personnel de conduite en 3x8, 365 jours par an. Ensuite, du personnel de maintenance est en mesure d'intervenir sur des pannes fortuites. Il est organisé en un système de garde, d'astreinte qui va permettre aux gens de, non seulement faire leur journée de travail normal, mais aussi d'intervenir en pleine nuit s'il y a lieu, le 14 juillet, le 25 décembre, ... Effectivement, sur un écart dit de niveau 1 le chef d'exploitation va demander que l'intervention ait lieu tout de suite. Si c'est 15 heures de l'après-midi, c'est 15 heures de l'après-midi ; si c'est 3 heures du matin, c'est 3 heures du matin. Celles-là, moins de 24 heures après elles sont traitées. Pour le niveau 2, la règle est un traitement dans les 24 heures. L'écart affecte un peu moins le niveau de sûreté des installations puisque l'intervention urgente sans délai n'est pas requise pour autant. On ne souhaite pas vivre trop longtemps avec de tels écarts et on se donne 24 heures. Là aussi, il y a un système d'organisation mis en place qui permet d'avoir des équipes de maintenance pluri-compétentes, avec tous les corps de métiers. Ces équipes vont avec l'exploitant en journée normale sur place se rendre compte de la nature exacte de l'écart et le traiter. Et ainsi, l'ensemble des écarts de niveau 2 est traité dans la journée. On a un troisième degré d'importance, le degré 3 qui n'a pas un impact direct sur la sûreté des installations. L'écart noté est en lien avec un matériel dit important pour la sûreté. Je vais donner quelques exemples pour mieux se rendre compte. Nous avons ces dernières années renforcées le niveau d'exigence des écarts acceptables ou pas sur le site. Aujourd'hui, quand un agent de la conduite passe dans un local qui abrite une pompe importante pour la sûreté et qu'un éclat de peinture, lié à une intervention de maintenance

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

lors du dernier arrêt de tranche ou la semaine précédente, est visible sur le matériel, on a une demande de travaux. Elle consiste à devoir refaire la peinture, à terme, sur la pompe. Vous vous rendez bien compte avec cet exemple que la fonction de sûreté de la pompe n'est pas du tout remise en question. Il s'agit plutôt de s'inscrire dans une démarche de sauvegarde du patrimoine sur le long terme. Effectivement, il faudra qu'on répare l'éclat de peinture mais sans qu'il y ait lieu de le faire en temps réel ou un délai de 24 heures. Autre exemple, les locaux sont éclairés car ils sont coupés de la lumière du jour pour la plupart. Lorsque vous avez un néon en panne sur un ensemble de 10 ou 12 néons, on va avoir une demande de travaux. On sent bien que le néon va devoir être remplacé. L'urgence de remplacer le néon rapidement n'est pas requise. Les demandes d'intervention de ce niveau 3 sont réalisées lorsque les services de maintenance sont en capacité de les traiter. Nous nous attachons à réduire le volume de ce troisième pot. Actuellement, il n'y a plus que 2500 demandes de travaux et nous sommes sur un plan d'action qui permet de le réduire à 1500 à la fin de l'année. Dire qu'il y a une centrale en France où il n'y a plus aucune demande de travaux est absolument illusoire sauf à considérer que l'exploitant ne fait plus son travail et ne détecte plus les écarts.

- Question : nous vous remercions d'avoir expliqué longuement l'organisation prévue pour ces demandes de travaux. Mais simplement, nous n'avons pas de réponse à notre question : il y avait 586 demandes de travaux importantes pour la sûreté, ce retard a-t-il été résorbé ?
- P. Mas : je vous ai répondu, j'ai été long je vais être plus court et plus précis. Il n'y a pas d'écart important pour la sûreté, il y a des écarts sur du matériel important pour la sûreté.
- Question : sur les anomalies de matériel, il y en a 727. Je parle des 586 répertoriées comme directement importantes pour la sûreté. Je ne mélange pas les deux. L'ASN a observé qu'une analyse sur le plan de la sûreté du retard de ces demandes d'intervention n'a pu être présentée. Vous n'avez pas présenté d'analyse sur le plan de la sûreté des conséquences de ces retards. Vous êtes en train de nous dire que ces retards ne sont pas importants pour la sûreté. Or, à la fois les inspecteurs de l'ASN ont pu constater que vous n'avez pas pu présenter une analyse sur le plan de la sûreté de ces retards et deuxièmement vous êtes en train, chaque fois que je vous demande quand est-il de ces 586 demandes d'intervention importantes pour la sûreté, vous me répondez sur des anomalies de matériels qui sont un autre chapitre évaluées à 727. Je me concentre sur les 586 reconnues importantes par la sûreté par l'ASN.
- P. Mas : je vous répète, et ce serait bien d'avoir l'IRSN pour qu'ils puissent nous éclairer sur la vision qu'ils ont et qui les conduit à rédiger en ces termes là, qu'il n'y a pas à la centrale de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil d'écarts importants pour la sûreté qui ne sont pas traités dans un maximum de 24 heures après détection de l'écart. Ce sont des écarts sur du matériel important pour la sûreté

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

dont on analyse les conséquences en matière de sûreté et qui nous conduit à les classer en 3 catégories. Lorsque c'est « important pour la sûreté », l'écart est traité dans les 24 heures au maximum, voire en temps réel. Ce qui est en retard, ce sont les écarts sur du matériel IPS (important pour la sûreté), mais dont l'analyse de premier niveau n'a pas conduit l'exploitant à les classer importants pour la sûreté. Ce que nous n'avons pas pu produire à l'ASN lors de l'inspection, ce n'est pas l'analyse écart par écart, c'est l'analyse globale. Ce qui nous est reproché, et je trouve la démarche saine, consiste à dire qu'au-delà d'un certain nombre d'écarts, l'analyse écart par écart ne se suffit pas à elle-même, et qu'il y a lieu de faire une analyse de l'ensemble des écarts non traités qui coexistent à un moment donné. Ce type d'analyse nous ne l'avons pas. Nous avons fait le choix d'axer notre priorité sur le traitement de ce passif avec les chiffres que je vous ai donné tout à l'heure.

- D. Rigaud : je vous propose que cette question soit reformulée à partir du constat de l'ASN et qu'il y soit répondu avec la précision utile. Pour que ce ne soit pas perdu, il faut le faire par écrit.
- N. Mabilon : je pense effectivement qu'on noie un petit peu le poisson. Mon rôle est d'informer la population. Je n'irai pas par acharnement mais j'ai une question très précise. On revient aujourd'hui sur ce qui s'est passé à Fukushima pour apprendre de ces erreurs et pour éviter une catastrophe. Aujourd'hui, à la centrale de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil, si un séisme se produit est-on capable de ne pas le sentir ? Si on ne l'est pas, à quel niveau, à quelle magnitude on peut se sentir en sécurité ? Vous pouvez me répondre par oui ou par non.
- P. Mas : la réponse est oui. Peut être me suis-je mal exprimé lors de mes interventions de tout à l'heure où il me semblait nécessaire de ne pas laisser penser qu'on puisse imaginer que nous n'étions pas protégés contre le risque séisme ou inondation. La réponse à votre question est oui. La centrale est protégée contre le séisme comme elle l'est contre l'inondation. Elle est protégée jusqu'à un niveau 5,5 sur l'échelle de Richter qui correspond au séisme historiquement constaté dans la région. Ce séisme est majoré d'un coefficient. Ce coefficient permet d'avoir cette fameuse marge de sécurité. Il permet de faire face à ce qui s'est effectivement passé dans la région historiquement avec une marge pour être encore plus confortable. L'ASN nous demande, dans la suite de Fukushima, de regarder si tout ce qui avait été prévu et rajouter tout au long de la vie de centrale est effectivement opérationnel. La réponse est oui. L'ASN a donc considéré que les centrales sont correctement protégées et qu'il n'y a pas lieu de les arrêter. Maintenant, suite à cet événement là, soit vous refermez le livre, et vous ne voulez pas savoir ce qui s'est passé là-bas car chez nous tout marche bien. Ou au contraire vous dites, n'a-t-on pas un tant soit peu d'éléments nous permettant d'améliorer encore un peu le niveau de sûreté de nos installations y compris face au séisme. La réponse est oui. C'est tout l'enjeu des ECS et des prescriptions qui viennent de nous être données par l'ASN avec un travail important, coûteux, qui va prendre du temps, et qui ne va pas mobiliser

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

qu'EDF d'ailleurs. Il y a tout le tissu industriel local, régional, national et même international. Quand on explique qu'on va ajouter un gros diesel de forte puissance sur les 58 réacteurs, ce n'est pas en claquant des doigts qu'on trouve 58 diesels. Entre maintenant et 2018, avec beaucoup d'autres prescriptions qui nous sont imposées par l'ASN, je peux dire que les délais requis par l'ASN sont extrêmement ambitieux. Il va nous falloir un petit peu de temps, mais en même temps le planning qui nous est imposé est relativement court par rapport à la réalité d'études de faisabilité, de commandes de matériels et de prestations. C'est un petit peu compliqué à faire tout cela.

- O. Bertrand : je voudrais simplement revenir sur ce qu'a dit l'ASN lors d'une conférence de presse et vous interrogez sur un certain nombre de points qui concernent Saint-Alban. Jean-Christophe Niel qui est le directeur général de l'ASN, en conférence de presse la semaine dernière, a indiqué que la centrale de Saint-Alban est en queue de peloton des centrales françaises. On peut dire tout ce qu'on veut sur les questions de sécurité, aujourd'hui c'est la centrale la plus inquiétante de France en matière de sécurité. Il y a une réalité telle qu'elle est définie par l'ASN. Je voudrais ensuite revenir sur les prescriptions complémentaires puisque c'est l'actualité la plus importante concernant Saint-Alban en matière de sécurité. Sur le site de l'ASN, on peut télécharger les prescriptions complémentaires qui concernent spécifiquement Saint-Alban. Je ne vais pas revenir sur toutes ces prescriptions, mais sur le plus important. J'ai noté douze prescriptions qui devaient donner lieu à une réponse de la part de l'exploitant avant le 30 juin 2012. Je ne vais pas toutes vous les citer. Je vais en prendre quelques une dans le désordre. Au plus tard le 30 juin 2012, l'exploitant réalise la remise en conformité de la protection volumétrique. Avant le 30 juin 2012, l'exploitant présentera à l'ASN les modifications à apporter afin de mesurer, d'une part l'état de la piscine d'entreposage du combustible, et d'autre part l'ambiance radiologique du hall du bâtiment combustible. La question précise à l'ASN est : quelles sont les réponses que vous a apportées l'exploitant depuis 2 jours au maximum ? Et, je citerai une dernière phrase qui est dans le rapport de l'ASN sur le bilan 2011 de Saint-Alban : « en 2011, l'ASN a constaté que des exigences structurantes prescrites par l'échelon national d'EDF ne sont pas déclinées correctement sur le site et le retard pris dans ce domaine n'est pas en voie de résorption ». Je le cite parce que ça ne va pas du tout dans le sens de ce que vous dites sur les déclarations d'incidents. Donc, on n'est pas en voie de résorption. Je trouve qu'on a une CLI qui est concernée par une installation considérée par l'ASN comme la plus défailante de France en matière de sécurité. Ceci doit nous interpeller parce que c'est quand même non négligeable. On ne parle pas de non conformité dans un collège. On parle d'une centrale nucléaire. Moi, ça m'interpelle clairement en tant que membre de cette CLI. Je trouve que l'ASN a des réponses à apporter, précises, nettes.
- D. Rigaud : je vais donner la parole à l'ASN pour des réponses qui ne seront certainement pas exhaustives, mais on a déjà soulevé ce problème et il faut y revenir.

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- M. Mangion : l'ASN considère effectivement que la centrale de Saint-Alban est en retrait. Cette analyse provient notamment du processus de l'inspection de revue qui a montré deux points majeurs qui sont le retard dans l'intégration du prescriptif et également un problème de positionnement par rapport à la filière indépendante de sûreté. C'est une filière qui est censée donner des avis indépendants par rapport aux personnes qui sont en train d'exploiter. Lorsque l'exploitant est en train de prendre des décisions sur la sûreté de la centrale, la filière de sûreté est censée donner une position indépendante pour avoir une confrontation de point de vue. Le deuxième point important relevé par cette inspection de revue est que cette filière indépendante de sûreté est insuffisamment gréée. L'autorité de cette filière a été estimée insuffisante sur le site de Saint-Alban. Suite à cela, le 6 juin 2012, EDF et l'exploitant ont été auditionnés par le Directeur de l'ASN. Les plans d'action mis en œuvre suite à cette inspection ont été présentés. Les travaux sont en cours. Cette centrale est sous le contrôle renforcé de l'ASN puisqu'il y a des retards notables qui sont dus à des retards accumulés depuis plusieurs années. Cette centrale est bien en retrait par rapport à la moyenne des centrales. Pour ce qui est des prescriptions du 30 juin 2012, le décret relatif aux procédures au sein de l'ASN stipule que l'ASN doit soumettre ses projets de décisions aux exploitants pour qu'ils puissent lui faire part de leurs remarques. Donc, ces projets sont connus depuis plusieurs mois par les exploitants nucléaires. Effectivement, ils ont été informés au préalable conformément à la procédure de ces projets de prescriptions. Pour ce qui est des réponses, l'ASN n'a pas encore eu le temps de les analyser. Nous pourrions présenter un point d'avancement de retour d'expérience suite à l'accident de Fukushima lors d'une prochaine CLI.
- O. Bertrand : vous les avez donc reçues ?
- M. Mangion : je ne peux pas me prononcer là dessus, je n'ai pas encore eu le retour du niveau national à qui les courriers ont dû être adressés.
- O. Bertrand : en tant que membre de la CLI, ce sont des éléments que nous aimerions avoir. Ils sont publics.
- P. Mas : les prescriptions dont l'ASN a demandé une instruction et une réponse pour le 30 juin 2012, ont un contenu applicable à chacune des installations nucléaires de base (INB), donc pour les deux INB de Saint-Alban / Saint-Maurice l'Exil et également partout ailleurs. En fait, si vous comparez les prescriptions de toutes les centrales, elles sont quasiment les mêmes. Ceci a conduit EDF à considérer que la réponse devait être nationale. Toutes les réponses à échéance 30 juin ont été apportées vendredi midi 29 juin à l'ASN. J'ai confirmé avec l'échelon national. Je ne sais pas dans quelle mesure elles vous sont parvenues sur Lyon ou pas. EDF, comme jusqu'à présent, a toujours tenu ses engagements et les échéances imposées. Effectivement, le vendredi 29 juin avec un jour d'avance, comme on l'avait fait pour les ECS, on a répondu aux demandes qui nous étaient faites. Mais ce n'est pas la centrale de Saint-Alban qui a répondu,



## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

c'est le niveau national, la Direction du parc nucléaire qui a répondu à l'ASN, Direction générale à Paris parce que toutes ces prescriptions sont communes à toutes les centrales.

- **D. Rigaud :** il y aura un autre débat qui pourra être prolongé. Je dis cela pour les journalistes et vous-mêmes qui souhaitez des éclaircissements. On ne peut pas se satisfaire, et c'est notre rôle, d'être en queue de peloton des centrales nucléaires. Est-ce que ça veut dire pour autant que la centrale de Saint-Alban est une centrale à hauts risques ? C'est un autre débat. Mais à nouveau la question est posée. Il y a 2 ans on disait déjà cela. Le constat est que nous n'avons pas remonté le peloton pour l'instant. On est devant un vrai problème. L'ASN est sans concession là-dessus puisqu'elle le dit à l'exploitant. L'exploitant aura à apporter des réponses rapides sur cette question. On ne peut pas s'en satisfaire. Pour autant personne n'a dit aujourd'hui que nous sommes proches d'une centrale à très hauts risques. Cela étant dit, il faudra progresser. J'en viens au point suivant qui est l'analyse de l'exercice de sûreté du 31 janvier 2012.

## **2. Analyse de l'exercice de simulation d'accident nucléaire du 31 janvier 2012**

Le Président Daniel Rigaud présente le sujet. Le Bureau de la CLI a décidé d'examiner plus en détail que les fois précédentes cet exercice de crise : qu'est-ce qui marche bien, qu'est-ce qui ne marche pas. Tout le monde en convient, il n'y a pas de risque zéro. Le souci des élus et des services de l'État est la protection des populations en cas d'accident nucléaire. Il fallait donc approfondir cette question. Suite à l'exercice, un débriefing se passe localement, un autre à la Préfecture et un au plan national. Et puis, on n'entend plus parler de l'exercice pendant 4 ans, pour nous tout au moins. On se dit que ce n'est pas suffisant car un jour il peut y avoir un accident. Il faut donc veiller à ce qui avait été signalé comme ne fonctionnant pas bien soit amélioré. Il y a même de grandes décisions qui peuvent être prises, on va y revenir tout à l'heure. Et puis, sans faire peur aux populations, les alerter et les faire participer le plus souvent possible en disant que vous êtes dans une zone où il y a un risque important. C'est valable pour la chimie, c'est valable pour le nucléaire. Donc, il vaut mieux faire participer les populations. Le Bureau de la CLI a accepté et une commission s'est mise en place sous la responsabilité de Michel Freycenon qui va intervenir, qui va nous dire comment était composée la commission. Ce qui a été travaillé a été fort bien travaillé et n'est pas exhaustif. Il y a un certain nombre de remarques. Bien entendu, la Préfecture, M. le Sous-Préfet qui était Directeur des opérations au PCO (poste de commandement opérationnel) aura à intervenir et à répondre à un certain nombre de questions. Je vous propose que Michel Freycenon nous projette les réflexions du Groupe de travail. Il n'y a pas eu de censure, ce n'est pas exhaustif. Ensuite, je lèverai le rideau et je demanderai à M. Rampon, Directeur de cabinet du Préfet, à M. le Sous-Préfet, à l'ASN, à la direction de la centrale de venir à la tribune. Puis, on échangera sur toutes les questions qui ont été abordées lors de cet exercice de sûreté.

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La parole est donnée à Michel Freycenon qui présente l'exercice de crise du 31 janvier 2012. La présentation correspondante est donnée en annexe.

Éléments de débats :

- Remarque : aucune des quatre associations écologiques présentes dans cette salle n'a été invitée à cet exercice de crise ; donc nous ne pouvons difficilement et valablement débattre des résultats de cet exercice auquel nous n'avons pas été autorisés à assister. Plus exactement, nous avons été invités par courrier alors que la date d'inscription était échue depuis un jour ou 2. Ce courrier n'a pas été envoyé par la Préfecture. La Préfecture n'a invité aucune association. Ce courrier nous l'avons reçu du Conseil général qui a bien voulu nous transmettre mais malheureusement trop tard une invitation à assister à cet exercice. Il s'agissait de renvoyer une demande d'autorisation d'assister à l'exercice, mais le délai imparti était passé. En aucun cas la Préfecture n'a invité les associations environnementales à cet exercice. Aucune n'a donc pu assister à cet exercice. Nous sommes donc en difficultés pour commenter le retour d'expérience d'un exercice auquel nous n'avons pas été autorisés à assister.
- D. Rigaud : c'est une question qui reviendra toute à l'heure dans le débat puisqu'elle est importante. La Préfecture vous dira pourquoi vous n'avez pas été invités. Ce n'est pas du fait de la CLI. M. Freycenon disait que le Groupe de travail sur le constat de ce qui s'est passé sur le terrain et les préconisations à faire, était constitué du Bureau de la CLI du rayon des 2 km auquel on a ajouté des élus des Côtes d'Arej. Dans le Bureau de la CLI, il y a Josiane Xavier représentante de l'ensemble des associations. Puis, on a demandé à Jean-Claude Girardin de nous donner son point de vue pour notre propre travail. Donc, je ne donne pas la réponse à votre question. On laissera toute à l'heure la Préfecture répondre à votre question : pourquoi les associations ne sont-elles pas invitées ?
- Réponse : pour les deux réunions du Groupe de travail, les associations écologistes n'ont pas pu débattre. On peut donc considérer que, pour ce groupe de travail, il n'y avait pas nos associations.
- D. Rigaud : on n'a pas pu inviter toutes les associations ni tous les élus parce qu'il y a les élus de 48 communes. Il fallait qu'il y ait une représentation. C'était Sauvons notre futur. On ne pouvait pas faire un groupe de travail avec 100 personnes représentant toutes les associations et l'ensemble des élus qui auraient souhaités participer. Le débat n'est pas fini. C'est justement pour susciter le débat.
- Réponse : je voulais juste préciser que Sauvons notre future et Vivre étaient bien présentes à ces réunions, en tout cas pour Vivre à la première réunion tout en sachant que nous ne pouvons pas parler valablement du retour d'expérience parce que nous n'avons pas participé à l'exercice. Néanmoins nous avons

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

participé pour ce qui nous concerne à la première de ces réunions. On vous remercie de nous avoir invités au groupe de travail.

- Question : combien de personnes sont à évacuer dans le périmètre PPI (plan particulier d'intervention) ? s'agit-il de 30 000 personnes ?
- D. Rigaud : beaucoup plus. 80 000 personnes.
- Question : quel est le périmètre PPI ?
- M. Freycenon : le périmètre PPI est de 10 km soit 80 000 personnes dont 30 000 dans les 2 km.
- Question : vous croyez sérieusement qu'on peut évacuer 80 000 personnes ?
- M. Freycenon : je suis responsable du PCS sur la commune de Maclas.
- Question : c'est la commune qui a refusé de participer à l'exercice.
- M. Freycenon : nous avons participé, mais très modérément. Selon M. Gianoccaro de l'IRMA, sur une population à évacuer, on peut considérer qu'en cas d'accident 80 % de la population va partir par ses propres moyens et on aura à prendre en charge que 20 % de la population.
- D. Rigaud : si vous voulez, on va finir l'exposé et on en viendra aux questions après. En précision, aujourd'hui il y a trois périmètres : 2 km, 5 km, 10 km. La question fondamentale qui se pose et dont on va discuter tout à l'heure, déjà venue dans les débriefings, est : après Fukushima, peut-on considérer que le rayon des 10 km est pertinent ?
- Question : à cette occasion je propose à la CLI d'adresser un courrier au Préfet que j'ai préparé ici pour l'extension du périmètre PPI.
- D. Rigaud : on voit ça dans le débat.
- Question : 80 % de 80 000 cela fait 64 000. En considérant 2 personnes par voiture, cela fait 32 000 voitures individuelles. Comment peut-on gérer cela ?
- Question : quand on voit que le simple accident d'AZF avait complètement bloqué la ville de Toulouse parce que les gens se rendaient soit à l'hôpital pour emmener les blessés, soit pour aller chercher les enfants.
- D. Rigaud : je vous redis. Je propose que M. Freycenon finisse l'exposé. On vient à la tribune et on pose ces questions qui nous taraudent sans arrêt. Je ne sais pas si on va amener les éléments de réponse. Vous comprenez bien que nous qui participons à l'ensemble des exercices ce n'est pas la première fois que nous nous posons la question. On n'y a pas forcément une réponse. On va essayer d'en trouver une.

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- D. Rigaud : avez-vous des remarques sur ce qui a été présenté ? Il faut être satisfait du travail qui a été fait. S'il y a des choses à rectifier, on est prêt à les rectifier. S'il y a des propositions complémentaires, il faut absolument les faire. On n'entend pas en rester là. Il y a la publication qu'on veut faire à l'ensemble de la population. On veut faire remonter les questions à la Préfecture, à l'ANCLI, etc. en disant qu'on a travaillé sur cette question de l'exercice nucléaire. On tient à ce que les remarques que nous avons faites soient prises en compte. M. le Directeur de cabinet du Préfet et M. le Sous-Préfet auront tout loisir d'intervenir sur cette question de l'exercice, d'exprimer leur ressenti, aussi parce que M. le Sous-Préfet était Directeur du PCO. On vous écoute.
- J. Menguy : je suis au service sécurité civile de la mairie de Salaise-sur-Sanne. Je voulais vous interroger sur le système SAPRE sur la tenue des mises à jour des annuaires. Il faut savoir que nous aussi avons notre propre système d'appels téléphoniques en masse avec des données à mettre à jour auprès de la population à laquelle on fait des relances régulières. On a toujours le souci de mise à jour des données avec les gens qui ne nous informent pas forcément du changement du numéro de téléphone. Même chose pour le téléphone portable où les numéros sont réattribués. On a un autre souci, l'annuaire téléphonique sur lequel les données sont mises à jour c'est uniquement France Télécom. Les données ne peuvent pas être obtenues sur les autres opérateurs. N'y a-t-il pas un moyen pour que l'État puisse obliger les fournisseurs d'accès internet (FAI) à fournir ces données aux sociétés qui fournissent les serveurs téléphoniques ?
- J. Rampon : on n'a pas défini de contraintes particulières à avoir sur l'abonnement à ce service. Je vais donner un exemple que j'avais cité lors d'une précédente réunion. Quand vous vous inscrivez sur un annuaire, si vous ne vous décochez pas, vous êtes d'office inscrit en liste rouge. Effectivement, on a beaucoup de personnes qui ne sont pas, sans le savoir, sur ces listes d'abonnement. Tout doit reposer sur le volontariat et l'acceptation de se faire référencer avec un numéro de téléphone. Nous n'avons pas la possibilité d'imposer, c'est un principe de la liberté des personnes. C'est au niveau de l'information que l'on doit travailler pour inviter les personnes à s'inscrire sur ces listes d'appel.
- J. Menguy : ces serveurs ont la possibilité d'avoir les annuaires France Télécom avec les personnes basées sur du volontariat et ils permettent de remettre régulièrement à jour ces numéros de téléphone. Après, ce sont tous les numéros qui sont liés à des box où l'annuaire n'est pas accessible pour ces serveurs.
- R. Desbordes : je voulais remercier pour la présentation qui a été faite. Je pense de toute façon que s'il y a un vrai accident ça se sera ... je n'ose pas dire le mot. Au moins ça sert à vérifier les numéros de téléphone. C'est déjà pas mal. Après, il y a quelque chose qui manque sur les présentations que j'ai pu avoir de ce genre d'exercices : il y a des choses prévues, il y a des plans. C'est bien de les vérifier. Mais, il y a des éléments que je n'ai pas et que j'aimerais avoir, c'est savoir à

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

partir de quelle contamination dans l'air on lance des opérations d'évacuation, de mise à l'abri. À quel niveau de radioactivité dans l'air en iode, en césium, etc. différents types de radioéléments, on lance telle opération de mise à l'abri, de prise d'iode, évacuation. À quel niveau de contamination dans l'air on doit faire ça ? c'est vous Monsieur le Sous-Préfet qui allez lancer ces opérations. Ce n'est pas de la responsabilité du maire ou d'une association ou autre. J'aimerais que les choses soient claires. Je ne voudrais pas qu'on ajoute de la confusion à la confusion parce qu'il y aura forcément débat. Il y a des outils de contrôle indépendants de la radioactivité de l'air. Il y en a un justement à côté d'ici qui permettra d'avoir des informations pour les élus locaux, pour les associations, pour les citoyens. Cet élément de surveillance, c'est la balise de surveillance de la radioactivité de l'air qui permettra de dire qu'il y a tant de radioactivité dans l'air. Le maire ou les citoyens pourront dire : nous estimons qu'il y aura nécessité de lancer la phase 2, la phase 3 du plan, de mise à l'abri, de prise d'iode, etc. ou pas. Je pense qu'il serait absolument fondamental que nous sachions à l'avance les règles du jeu que M. le sous-Préfet voudra appliquer à ce moment là. Il y a des réseaux indépendants. Aujourd'hui, je profite de l'occasion et de la présence de M. Rigaud qui soutient justement ces initiatives de balises indépendantes. Ce qui nous manque, et on en discute de temps en temps avec les élus en tant que CRIIRAD, ce sont des règles claires. La confusion il y en aura, on ne peut pas l'éviter. On essaye de prévoir. Tant mieux, c'est bien. Je voudrais que les règles soient claires, à tels niveaux de radioactivité dans l'air on fera ça, sinon on ajoutera de la panique à la panique.

- M. Mangion : je vais vous donner quelques éléments techniques sur la protection de la population. L'objectif est que s'il y a besoin de lancer les opérations d'évacuation, il faudra les lancer avant que l'accident ait réellement eu lieu et que la pollution soit déjà répandue. Ainsi s'il y a un niveau qui nécessite une évacuation de la population, il faudra évacuer avant que la pollution radioactive ne soit déjà dans l'atmosphère.
- R. Desbordes : à partir de quels critères vous allez décider d'évacuer ?
- M. Mangion : pour ce faire, on se fonde sur les moyens de calcul de l'IRSN. En cas de crise, l'IRSN sera gréé pour modéliser la pollution potentielle. Trois seuils sont prévus pour lancer des actions dans le PPI. Il y a un seuil de mise à l'abri et à l'écoute des populations qui est un seuil de 10 mSv pris par la population pendant les rejets, un seuil d'évacuation à 50 mSv, et ensuite un seuil de prise des comprimés d'iode pour une dose reçue par la thyroïde à 50 mSv.
- R. Desbordes : ce sont des doses estimées pour les populations. Ça c'est très difficile à évaluer parce qu'il faut partir des rejets avec vents dominants avec tout un tas d'éléments, l'humidité de l'air, etc. pour arriver à la dose que vont recevoir les populations. Ce sont effectivement les règles qui ont d'ailleurs été très mal appliquées à Fukushima il y a 1 an. L'IRSN a fait des projections à partir des quelques chiffres dont il disposait. Ces évaluations sur les doses reçues par

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

les populations ont été faites dès le 17 ou 18 mars 2011. Ces évaluations, si vous les trouver encore sur le site de l'IRSN, montraient qu'il n'était même pas nécessaire d'évacuer au-delà des limites de la centrale elle-même. Ils se sont complètement trompés. On est sur des critères qui sont subjectifs et qui vont forcément faire débat. Alors qu'on a des critères objectifs qui sont la contamination dans l'air. À tant de becquerels en iode dans l'air, on fait ça. C'est je ce que j'aimerais avoir de vous, mais visiblement ça n'a pas évolué. C'est toujours le même discours en disant on fait des projections et c'est l'IRSN qui décidera. Non, on a des outils locaux aujourd'hui. Les choses ont changé depuis Tchernobyl. Les outils locaux nous permettent d'avoir une information alternative à celle de l'exploitant et de l'État.

- M. Mangion : pour revenir, l'objectif en termes de protection de la population c'est d'éviter que la population soit soumise à l'irradiation notamment. Dans ce cadre là, l'objectif est d'évacuer avant que la pollution ait lieu. Ceci dit si la pollution a déjà eu lieu et qu'il n'y a pas eu d'évacuation, et si on se rend compte qu'il y a un niveau anormal de pollution, effectivement...
- R. Desbordes : c'est quoi un niveau anormal de pollution, j'aimerais qu'on me précise. S'il y a un niveau important d'iode dans l'air, on dira aux gens de prendre de l'iode, oui mais à quel niveau d'iode dans l'air parce que quand vous posez la question plus précisément, c'est quel niveau d'iode engendra ça ? C'est une question toute simple que je pose et qui n'a pas de réponse. Or faire des plans si on n'a pas de règles précises, c'est un canard boiteux.
- D. Rigaud : oui d'accord. Il y a à approfondir ces questions scientifiques au niveau national. Ce qui nous importe, c'est plus local. Elles sont fondées ces questions parce qu'elles viennent aussi du retour d'expérience. Il faut qu'il y ait un débat national sur ces questions. Par contre, on a voulu réfléchir sur la question suivante : quand on nous avertit de mettre les populations à l'abri, nous, élus de terrains, gens de terrains, devons vérifier que les populations sont bien à l'abri. Que si on leur dit de prendre des comprimés d'iode, il faut qu'elles soient alimentées en comprimés d'iode. Surtout, on peut passer à côté de certaines choses parce qu'on ne vérifie pas dans un exercice, dans une simulation. On est persuadé qu'il y aura énormément d'acteurs de terrain sur une commune s'il y avait un accident nucléaire, notamment de la part des élus. Il y a déjà les PCS qui se mettent en route. Si on nous dit d'évacuer, c'est le plus gros souci. On voit bien que le système SAPRE ne marche pas trop bien. On ne peut pas savoir si les gens sont bien prévenus, s'ils sont bien à l'écoute de la radio, s'ils sont bien en relation avec tous les responsables. Il y a des gens qui partiront, mais il y en a qu'il faudra évacuer. C'est un gros souci et on se le pose car on n'a jamais fait ça en réel. Par exemple, des constats ont été faits. M. le Sous-Préfet pourrait le dire parce qu'il est le plus proche de nous, il était au PCO de Chanas. Une remarque judicieuse a été faite concernant la localisation très vague des points de ralliement. Quand on m'a dit que le point de ralliement des cars était Auberives-sur-Vareze, je me suis demandé qui y va, comment on y va.

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La gendarmerie et les pompiers disaient que si on a une population importante à évacuer il faut des moyens colossaux parce qu'il y aura des questions de circulation et tout ce qui tourne autour. Il y a donc vraiment des questions fondamentales qui nous sont posées. Ce sont celles-ci qu'on veut éclaircir pour qu'on soit paré le mieux possible.

- Question : la réponse n'est-elle pas simplement c'est impossible. On a passé toute sa vie pour construire une maison, faire quelque chose de bien. Un jour on va vous dire il faut partir et probablement jamais revenir. Comment on fait pour évacuer 80 000 personnes qui n'ont pas envie de partir de chez elles ?
- D. Rigaud : ça c'est le débat de fond et ce n'est pas le lieu ici. Notre devoir c'est comment évacuer 80 000 personnes quand elles sont en danger. C'est le devoir des services de l'État, c'est le devoir des élus. Que ce soit un risque chimique, un risque torrentiel ou que ce soit un risque nucléaire, notre devoir c'est d'évacuer les populations lorsqu'elles sont en danger. On travaille à donner les meilleurs moyens pour évacuer la population. Je ne sais pas si elle va revenir ou pas. Notre problème en cas d'accident est d'évacuer.
- J. Rampon : si vous me permettez, je pense qu'il faut ramener les choses à leur juste valeur. Si un jour, pour une raison ou pour une autre, pour le nucléaire ou pour un incendie comme en ce moment au Colorado, vous dites à la population qu'il faut évacuer parce que sa maison va brûler, mettez vous en travers de la route de cette personne et je ne pense pas que vous resterez longtemps en travers de la route. Il faut apporter des réponses simples à des questions très simples. Quand on est à ce niveau là on est à un niveau de survie. Notre mission est de garantir la survie de la population. On prend un certain nombre de décisions à partir des données disponibles issues de mesures qu'on n'a pas besoin de compléter à l'infini pour savoir si la mesure est juste. On a un certain nombre d'informations qui nous disent qu'à partir d'un certain moment il faut évacuer. Notre mission est d'évacuer les personnes dans les meilleurs délais possibles et dans les meilleures conditions de sécurité. Toutes les questions que vous pouvez vous poser se poseront effectivement. On est venu expliquer ce soir comment s'est déroulé cet exercice parce que notre obligation est d'évacuer, et aussi de nous entraîner. Il convient de nous mettre dans des situations les plus improbables possibles pour pouvoir, en cas d'accident, prendre de bonnes mesures de sécurité pour la population.
- R. Desbordes : il y a quelque chose que vous ne prenez pas en compte en disant ça, c'est que vous mettez sur un même niveau le risque nucléaire où on est devant un risque invisible et une maison qui brûle. Évidemment les gens ne vont pas rester dans leur maison qui brûle ou l'eau qui arrive.
- J. Rampon : ce risque est effectivement difficile à appréhender mais à partir du moment où on a déclenché une alerte, je ne peux pas imaginer aujourd'hui qu'une personne reste dans l'ignorance avec tous les moyens que nous mettons

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

en œuvre, avec le relais des communes. Il y a de l'auto évacuation c'est clair, puis nous devons prendre en charge les personnes qui n'ont pas la capacité de s'évacuer par elles-mêmes. Je pense notamment aux personnes âgées dans les établissements. Il y a toute une série de sujets que nous devons mettre en œuvre pour garantir que 100 % de la population soit évacué.

- N. Mabilon : on parle des mesures de protection de la population, on parle des mesures de survie, on a parlé des pastilles d'iode. Avez-vous vérifié lors du dernier exercice dans le rayon des 2 km que tous les établissements du type école et établissement public soient munis de pastilles d'iode en fonction du nombre d'élèves, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années ?
- J. Rampon : oui, ce point a été vérifié. Il faut savoir que la pastille d'iode il ne faut pas la prendre par peur ou à n'importe quel moment parce qu'après elle va perdre totalement de son effet. Pour répondre précisément à votre question, oui on avait la connaissance et on se posait même des questions sur des périmètres largement au-delà pour savoir si on avait la capacité à faire prendre des pastilles en-dehors des premiers périmètres. Quand il s'agit d'établir un périmètre et de dire dans ce périmètre là c'est telle commune, on ne s'est pas dit on s'arrête au bord du rayon. On s'est dit on va traiter l'ensemble de la commune. On voulait avoir une cohérence et une crédibilité vis-à-vis de la population qui ne comprendrait pas que le quartier à droite de la rue soit concerné alors que le quartier à gauche ne le soit pas. On a essayé ce genre de principe assez basique peut être mais en tout cas plus facilement audible de la part des habitants.
- Question : vous n'avez pas répondu à ma question simple : pensez-vous être en mesure de réussir à évacuer 80 000 personnes ?
- J. Rampon : oui, il y a des dizaines de milliers de personnes qui sont évacuées par exemple lorsqu'il y a besoin de désamorcer une bombe de la deuxième guerre mondiale. Aller à Marseille, aller à Nantes, vous verrez que ce sont des dizaines de milliers de personnes qui sont évacuées. Il y a un porte à porte qui est fait. On ne déclenche pas des sirènes mais on fait de l'information et les gendarmes ou les policiers font le porte à porte et vérifie que toutes les personnes dans le périmètre de sécurité ont été évacuées. Ça représente des dizaines de milliers de personnes.
- Question : il ne s'agit pas d'un accident mais d'une opération programmée.
- D. Rigaud : il y a une réponse à ça en raisonnant de la façon suivante : si on attendait le dernier moment pour dire il faut évacuer, on serait effectivement dans l'incapacité d'évacuer 80 000 personnes comme ça. Pendant la simulation de l'accident – à moins que ça soit tellement imprévisible et ce n'est pas moi qui peux répondre – c'est au fur et à mesure de l'évolution de l'accident nucléaire qu'on est informé s'il faut prendre les mesures nécessaires. On voit maintenant, lors des derniers exercices qu'on a fait, qu'on est alerté rapidement de



## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

l'évacuation à faire. Il faut le voir sous cet angle parce que s'il faut évacuer 80 000 personnes en trois heures, y arrivera-t-on ? On est en droit de penser que les autorités, que ce soit l'ASN et tous les services de l'État, disent qu'il faut prendre ces précautions : « pour l'instant, on ne maîtrise pas l'accident, il est en évolution, il y a des risques supplémentaires, donc il faut prévoir l'évacuation ». C'est dans ces conditions qu'il faut voir l'évacuation sinon on n'y arriverait pas.

- J. Rampon : quand le compte rendu a été fait à Paris, il a été noté dans les bons points que la Préfecture était chaque fois dans la manœuvre suivante, c'est à dire on avait toujours un coup d'avance parce qu'on était dans cette disposition où on n'attendait pas le résultat de l'action en cours. On se disait maintenant qu'est-ce qui va encore arriver derrière. On était toujours en train de se préparer. On échafaudait un certain nombre d'options et on s'imaginait dans l'option, il nous faut des moyens de transport, et nous commençons déjà à travailler pour récupérer les moyens de transport. Si jamais le moment arrive où on en a besoin, ce n'est pas à ce moment là qu'on se mettra à travailler. On essaye de faire les choses de manière assez simple, assez pragmatique, je dirais basique.
- Question : j'ai compris que les pouvoirs publics comptent sur l'auto évacuation de 80 % de la population. Est-ce ça ?
- J. Rampon : oui, tout à fait.
- Question : j'ai compris aussi qu'il y aurait blocage du périmètre par la gendarmerie ou par l'armée.
- J. Rampon : on bloque dans un sens et pas dans l'autre.
- J. Menguy : par rapport à la communication qui a été faite aux communes par la Préfecture par courriels, nous avons reçu des courriels sans vraiment d'explication. On nous demandait de nous mettre en pré alerte par exemple, ce qui est gênant pour les mairies qui sont aussi un relai vis-à-vis de la population, chose qu'on n'a pas pu faire toute la matinée. On n'avait pas eu d'information sur la nature de l'incident notamment à travers le message Gala qui nous disait juste que le PPI était déclenché en mode réflexe. On a demandé la nature de l'incident en Préfecture et on l'a vu uniquement sur le site de la Préfecture avec le communiqué de presse. C'est une démarche propre de notre part d'aller sur le site de la Préfecture.
- J. Rampon : en situation de crise, il y a un principe qui fait que chacun est acteur de sa propre survie. Ce qui veut dire que si l'on devait compter en étant tout à fait passif sur toute l'information que l'on devrait recevoir, le scénario hyper catastrophe. Donc, il y a une part d'appropriation qui est faite par chacun. C'est tout à fait naturel. Il s'agit à ce moment là de prendre la documentation de base que l'on doit avoir et qui dit ce que vous devez faire en acte réflexe de PPI. Ça précise effectivement ce qui doit être fait par les uns et par les autres sachant

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

qu'il y a des relais faits au niveau des PCS. Pour ce qui est de l'exhaustivité de l'information, nous préférons utiliser les vecteurs qui nous sont familiers et avec lesquels on a la garanti de toucher le plus large public, à savoir les radios et les communiqués de presse que l'on peut diffuser. Il y a peut être des axes de progrès dans l'information que l'on doit donner. Il y a peut être des pièces jointes que l'on peut mettre systématiquement. On a pris effectivement en compte un certain nombre de ces remarques et on les intègre dans un processus vertueux pour les prochains exercices et pas uniquement les exercices nucléaires.

- L. Lemoine : je vais compléter par rapport à l'information. Pour avoir été en Haute Garonne quant l'accident d'AZF s'est produit, j'étais sous-Préfet de Saint-Gaudens. L'information que j'ai eue en permanence je l'ai eu par France Info comme tous les habitants avec un risque d'informations erronées. Je suis partie sur l'autoroute avec mon gyrophare. Pour arriver, il y avait des voitures partout. C'était bloqué. Les gens sortaient et en même temps le Préfet communiquait à la radio en disant par exemple « restez chez vous, il y a un nuage, on ne sait pas ce que c'est. Je vous demande de rester chez vous et de vous calfeutrer ». On ne savait pas ce que c'était, si c'était toxique ou pas. Pendant ce temps, les journalistes qui cherchent toujours l'intérêt, interrogent les gens qui disent que toutes leurs fenêtres sont cassées parce que cela avait explosé. Vous voyez bien qu'il peut y avoir des contradictions, mais c'est une réalité. Alors s'imaginer que parce qu'on fait un exercice on va régler des problèmes, c'est une vue de l'esprit. Par contre, l'objectif c'est de se préparer au mieux en faisant tout ce qui est humainement possible dans l'état de nos connaissances, parce qu'aujourd'hui on sait ça, et que demain on apprendra autre chose comme on l'a vu avec Fukushima. Pour revenir à la question de l'information, il me semble vraiment important d'utiliser la radio. On ne l'a pas fait pour l'exercice parce qu'imaginez-vous sur France Bleu Isère, si on commence à dire cela, pour les gens qui vont se réveiller ça va être la catastrophe. Mais le jour où il y aura un accident, nous aurons un relai immédiat, la radio. Et d'ailleurs, dans les consignes qui sont données, on dit ayez un poste radio transistor à piles ce qui vous permettra d'écouter tout le temps la radio. Par ce vecteur, les relations et les réseaux vont fonctionner. Sur l'information, on ne peut pas être bon en exercice. On a des marges de progrès. On l'a vu localement avec le Président Rigaud, qu'il y a des choses à améliorer. On fait ce qu'on peut, qui plus est dans un exercice nucléaire, dans lequel on ne maîtrise pas, loin s'en faut, la totalité des réactions. Quelqu'un parlait tout à l'heure de la question s'il faut 2, 5, 10, 15, 20 km, les spécialistes ont une position. Il y a en droit ce que l'on appelle le droit positif. Ce qu'on sait et qu'on applique aujourd'hui, je ne suis pas sûre que dans cinq ans se sera la même chose parce qu'on aura évolué sur un certain nombre d'informations et sur un certain nombre de remèdes.
- D. Rigaud : je me permets d'ajouter sur cette question que Michel Freycenon a dit quelque chose d'important « il faut une information plus importante de la population pas pour lui faire peur, mais pour qu'elle sache qu'elle se trouve dans

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

une zone à risques». Ce n'est pas spécifique au nucléaire. Il faut qu'elle apprenne les bons réflexes et qu'elle sache que s'il devait arriver quelque chose il y a des réflexes à avoir. On peut réaliser une série de réunions publiques à un moment donné dans un territoire. Le but de sortir le journal de la CLI ce n'est ni de dire aux gens ayez peur, ni de dire aux gens soyez rassurés, mais de dire que vous vivez dans une zone à risques et que des moyens existent. C'est surtout pour leur dire qu'il faut qu'ils contribuent à leur sécurité. On insiste beaucoup au niveau de la CLI auprès des maires des 48 communes : vous avez aussi un travail d'information à faire dans votre commune, que vous faites d'ailleurs bien. Les nouveaux arrivants ont leur plaquette. C'est tout ça qu'il faut développer si on veut avoir le moins d'inconnues possibles le jour où un accident arrive.

- J. Rampon : un exercice par nature est imparfait parce qu'on ne peut pas tout prévoir. On décide en convention d'exercice que quand il y a un élément nouveau qui n'était pas prévu au scénario, mais qui se produit, qui se présente et qu'on peut intégrer dans l'exercice, on l'intègre dans l'exercice. À Salaise-sur-Sanne, on jouait l'exercice de l'explosion et on a trouvé les gens du voyage qui étaient dans le périmètre. On a traité le problème des gens du voyage. Ce n'était pas du tout dans l'exercice. On essaye de se mettre dans les meilleures conditions pour se préparer. Dernier mot sur la presse. On n'a pas utilisé nos vecteurs habituels que sont France Bleu, le Dauphiné libéré, ... Mais on avait une pression médiatique simulée par un cabinet recruté par l'ASN. Pendant toute la journée, ils nous ont assommés de questions. C'était du non stop pour la cellule communication de la Préfecture. On a joué aussi cette partie même s'il elle n'était pas visible de l'extérieur. En situation réelle, on sait qu'on sera sujet à ces sollicitations qui iront des appels téléphoniques, aux réseaux sociaux, aux tweets, à Facebook.
- D. Rigaud : les dispositifs qui sont mis en place au PCO sont impressionnants, les pompiers, la gendarmerie, le centre de décision. Il y a des conférences toutes les 3 minutes quand il y a évolution. C'est précis, ce n'est pas la pagaille. On revient sur la question de la position du PCO de Chanas ou de Reventin. Sur un accident long, on ne va pas transporter toute la logistique car on perdrait un temps fou pour la population. Il a des moyens de 5 départements autour de la centrale nucléaire. Il a des moyens extraordinaires de sécurité civile, des moyens de transport des hommes. C'est plutôt rassurant quand on fait des exercices.
- É. Roche : ça fait le 3<sup>ème</sup> exercice en tant que Maire de Chavanay auquel je participe dans le rayon des 2 km. J'ai trouvé pour ce 3<sup>ème</sup> exercice une nette amélioration par rapport aux 2 précédents d'autant que chez nous c'est difficile car nous sommes dans le département de la Loire.
- D. Rigaud : une dernière question et s'il y a des remarques qui n'ont pas été faites, vous nous les faites parvenir pour qu'on complète le dossier. On souhaite que les remarques qu'on a faites soient prises en compte.

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- Question : pourquoi les associations n'ont pas été invitées à l'exercice et est-ce qu'elles le seront au suivant ?
- O. Bertrand : je précise qu'en tant que Conseiller général je n'ai pas été invité non plus.
- D. Rigaud : on a eu lors de cet exercice et des exercices précédents de très longues discussions sur la représentation des gens et les observateurs. Je vais donner un exemple. Les maires souhaitaient qu'il y ait un élu de chaque commune au PCO parce qu'ils connaissent bien leur commune, ça peut aider dans l'évolution des choses. Après en avoir longuement débattu on a dit non parce qu'on ne savait pas comment Monsieur le Sous-Préfet aurait piloté. On limite le nombre de présents sur les sites stratégiques et le nombre d'observateurs. En tant que Président de CLI, je dis qu'il ne faut pas limiter à tels points qu'il y ait seulement les privilégiés qui puissent être observateurs. Je propose qu'on regarde qu'il y ait un certain équilibre.
- J. Rampon : je rappelle que la vocation première d'un exercice est de faire s'entraîner les personnes qui auront un rôle particulier à jouer. Donc, de fait, on doit faire participer un certain nombre de personnes et on doit aussi avoir le regard d'autres services qui sont là pour vérifier notre travail. Ce sont les services de l'État qui sont là. Ça ne veut pas dire qu'on aime bien rester dans notre bulle et on se complait dans cette configuration. Dans ces situations, il n'y a pas de place pour des spectateurs. Je comprends les préoccupations au titre de l'environnement, je comprends celles d'un élu. Notre priorité est de rétablir la sécurité et la sûreté des personnes. On le fait avec les acteurs qui sont en prises directes avec ces sujets là. Les autres sujets, on ne les écarte pas. On devait faire avec ceux qui sont les acteurs de ces crises à cinétique rapide. Un exercice est une situation de stress pour nous. On met tout ce qu'on a pour obtenir le meilleur résultat.
- Question : est-ce que l'effet domino de présence d'une usine chimique a été pris en compte dans cet exercice ? l'IRSN a identifié que le site de Saint-Alban pourrait être atteint par un nuage toxique en cas d'accident sur le site Rhodia mais EDF n'a pas pu justifier de mesures de protection. Est-ce que cela a été intégré dans l'exercice PPI ?
- Question : il y a 7 mois, j'ai parlé du pipeline qui passe à proximité de la centrale de Saint-Alban et qui transporte de l'ANTP. Il va des Roches de Condrieu à Roussillon. Est-ce qu'il y a un risque ?  
Lors de la dernière CLI, la réponse a été faite que nous n'étions pas informés de ce danger. Qu'est-ce qui a été fait ?
- D. Rigaud : je propose qu'on ne réponde pas maintenant mais que l'exploitant réponde si cette question a été prise en compte.

## Compte rendu

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

#### **4. Conclusion**

Daniel Rigaud remercie vivement l'assemblée d'avoir participé nombreux à cette réunion. Il apprécie les nombreuses questions même si, parfois, elles sont insistantes. Ça veut dire que c'est une CLI qui vit. Il se félicite qu'il y ait ce genre de débats. L'objectif est de débattre pour mieux assurer la sécurité de nos populations.

À l'issue de cette conclusion, le Président clôt la séance.

Le Président de la CLI



Daniel Rigaud